

REGLES RELATIVES AU COMITE OPERATIONNEL

Le Comité Opérationnel a été mis en place suite à la décision du BR en date du 09/01/2008.

Ce Comité Opérationnel complète notre organisation actuelle. Jusqu'ici, il existait un CA et un BE.

Le BR n'était pas en soi une autre instance de la FFVoile. En effet, le RI (art 33) précise simplement dans le cadre du fonctionnement du BE que dans l'intervalle des réunions du BE, les affaires courantes et urgentes sont traitées en séances restreintes réunissant le Président, le Secrétaire Général, le Trésorier et les membres présents.

Dans les faits, les responsables de départements étaient présents également.

Or, il est apparu important de faire évoluer le fonctionnement de ce que l'on appelle le BR en un comité opérationnel dont le rôle serait à la fois celui du BR, à savoir traiter les affaires courantes et urgentes et préparer les sujets du BE quand le besoin s'en fait sentir, mais aussi celui d'une réunion des chefs de départements et services de la FFVoile qui n'existait pas jusqu'ici puisque les seuls rassemblements se faisaient soit lors des réunions de la Direction technique et de la Direction Administrative.

Dès lors, les décisions opérationnelles ne seront prises qu'en BE et/ou Comité opérationnel et les réunions de direction technique ou direction administrative ne pourront plus être que des réunions d'informations mais plus de décisions.

Il faudra également s'interroger sur l'intérêt de maintenir ces réunions de direction technique ou administrative.

Le Comité Opérationnel se réunira au minimum tous les 15 jours dans le cadre de réunions relativement courtes (environ 2 heures), le calendrier des réunions étant prévu bien en avance. Il réunira les responsables des départements ou leurs représentants, les chefs de services ou leurs représentants, les élus du BE présents au siège aux dates fixées. Les réunions se tiendront dès lors que le Président, un élu du BE ou l'un des deux directeurs seront présents.

Le comité doit permettre un maximum de souplesse dans son fonctionnement. Dès lors, il n'y aura pas obligatoirement de résolutions écrites ou d'ordre du jour préétabli. Chaque participant pouvant inscrire des points soit en séance soit par envoi de mail préalablement.

Un tour de table sera réalisé à chaque réunion pour recenser les sujets à traiter lors de la séance ou lors d'une séance suivante.

Sur les sujets nécessitant une réflexion, un document de présentation du sujet devra autant que faire ce peu, être adressé préalablement aux participants afin de gagner du temps en séance.

Un relevé des points traités et décisions prises sera réalisé et adressé au BE et à l'exécutif.

Les départements et services devront dès lors adresser à SC dans les 48 heures après la réunion la synthèse de la décision les concernant afin de compiler l'ensemble dans un relevé de décision.

Le relevé indiquera si le point doit être soumis au vote du BE/CA

Afin de laisser un temps disponible à chaque département/service et sauf exception, le timing d'intervention par sujet inscrit par département/service sera limité à 20 mn maximum.

Composition détaillée du Comité Opérationnel :

- Les membres élus du BE sur place au moment des réunions
- E.MARLIOT (DAJF) ou son représentant
- P.GOUARD (DTN) ou son représentant
- B.BONNEAU, J.CATHELINEAU, C.FOUNTAINE, invités permanents du BE
- M.BOUVET (Département Habitable), B.DAVID (Département Vie Fédérale), H.GIRAUD (Département Voile Légère), S.LASSEAUX (Département Développement) ou les représentants des départements
- X.MARTIN LEGEAY et/ou P.LEGRAND (informatique) ou un représentant du service
- C.LEMOINE (Comptabilité/finance) ou un représentant du service
- O.CLERMONT et/ou E.COQUEREL (Communication) ou un représentant du service
- C.AULNETTE (CCA) ou un représentant du service
- S.COURTY (Licences) ou un représentant du service
- B.DELOBEL (RH) ou un représentant du service

Selon les sujets des départements/services, d'autres personnels/élus pourront participer au Comité Opérationnel

Par ailleurs, l'ensemble des permanents sera réuni régulièrement pour donner une information des sujets traités en Comité et de l'avancée des dossiers.